RCS : ALBI
Code greffe : 8101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00145
Numéro SIREN : 412 993 974
Nom ou dénomination : EQUASYS

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2021 sous le numéro de dépôt 2823

EQUASYS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 100 000 €
SIEGE SOCIAL : 8 RUE GUSTAVE EIFFEL
ZA ALBITECH
81000 ALBI
412 993 974 RCS ALBI

---

# PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,
Et le vingt-huit septembre,
A 18 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Jean-François LEUGER préside la séance en qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 2.499 actions sur les 2.500 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur Bertrand CAVALIE, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est présent.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation,
- La copie et le récépissé postal de la lettre recommandée de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- Les rapports du Commissaire aux comptes,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que les comptes annuels, les rapports du Commissaire aux comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021,
- Approbation des comptes annuels et quitus au Président et au Directeur général,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce,
- Expiration du mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoirs

Puis le Président fait donner lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Enfin le Président déclare la discussion ouverte.

Après discussion et échanges de vues, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 mars 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne au Président et au Directeur général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes ne comportent pas de dépenses visées par les articles 39-4 et 223 quater du C.G.I. et ayant fait l'objet d'une réintégration au résultat fiscal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes font apparaitre un bénéfice de 326.682 €, décide de l'affecter en totalité au poste Autres Réserves.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION**

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

| Exercice | Dividendes éligibles à l'abattement de 40% | Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% |
|---|---|---|
| 31/03/2018 | 80 000 € | 0 € |
| 31/03/2019 | 100 000 € | 0 € |
| 31/03/2020* | 100 000 € | 0 € |

*Décisions du 08/02/2021 : distribution de réserves d'un montant de 600.000 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant des article L227-10 et suivants du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et constate qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris acte que les mandats de Monsieur Bertrand CAVALIE, Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Laurent ETIENNE, Commissaire aux comptes suppléant, arrivent à expiration et que la société ne remplit pas les conditions imposant la nomination de Commissaires aux comptes, constate la fin de leur mandat et décide de ne pas pourvoir à leur remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

**Monsieur Jean-François LEUGER**

Copie certifiée conforme

